

Directeur(trice) artistique

RNCP28949 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	320v
Code(s) ROME	E1205, E1104
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	19/07/2020

Certificateur(s)

Académie Charpentier

ACADEMIE CHARPENTIER · SIRET : 40450117300011

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le Directeur / la Directrice artistique crée de la valeur en agissant sur la chaîne de valeur de son client (Marketing-Production-Communication institutionnelle). Au travers son style et sa capacité à mettre en œuvre une démarche d'Idéation, son travail s'inscrit dans l'optimisation de la chaîne de valeur permettant, à l'entreprise de rendre visible sa recherche d'avantage concurrentiel, notamment par sa politique d'innovation.

Liste des activités visées :

Bloc n°1

- Recherche des solutions innovantes les plus adaptées à l'univers du client ;
 - Appui à la détermination de la vision stratégique (brief client ou appel d'offre) ;
 - Analyse approfondie du contexte ;
- recherche des grandes tendances artistiques dans l'actualité nationale et internationale ;
- Appui à la détermination de la vision stratégique du commanditaire ;
 - Étude du cahier des charges du client ;
 - Détermination des médias ;
 - Argumentation et exposition de sa démarche et de ses propositions à l'oral ou à l'écrit (livraison de recommandations).

Bloc n°2

- Management de la stratégie globale de communication ;
- Management de l'équipe de réalisation ;
- Management du budget ;
- Appui aux partenaires et à l'équipe de fabrication du projet ;
- Transmission de la charte graphique ;
- Pérennisation de la charte graphique.

Bloc n°3

- Etablissement des contrats de prestation de service ;
- Arbitrage budgétaire ;
- Gestion de l'interface et des comptes rendus auprès du décideur/client.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le -la titulaire est capable de :

Bloc 1 : Concevoir une stratégie Globale de communication

Bloc 2 : Diriger la réalisation d'un projet de communication visuelle

Bloc 3 : Gérer les dimensions comptables et juridiques du projet (gestion des droits d'auteur, cessions de droit, établissement des contrats de prestation de service)

Blocs de compétences

RNCP28949BC01 — Concevoir une stratégie Globale de communication

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

- Analyser l'environnement économique, social du commanditaire pour préparer des solutions adaptées à son univers ;
- Analyser l'univers d'image lié à la commande du client réalisé par les concurrents pour Identifier les améliorations à apporter aux supports utilisables dans la stratégie de communication visuelle ;
- Proposer des stratégies globales de communication visuelle pour définir la ligne directrice du projet ;
- Associer des ressources externes « dans l'actualité », au travail de recherche de propositions innovantes pour renforcer le lien entre la marque et le consommateur ;
- Intégrer des enjeux stratégiques des projets du commanditaire (dimension politique, sociale, culturelle, économique) pour valider la démarche globale et le choix des media ;
- Analyser le cahier des charges du client pour élaborer un avant-projet sommaire (APS) intégrant les incidences de coût du projet selon les média définis et les technologies inhérentes à ces médias ;
- Déterminer des médias pertinents au regard de l'axe de recherche spécifique aux publics ciblés pour obtenir l'accord du commanditaire ;
- Exposer au commanditaire sa démarche et ses propositions pour justifier les directions choisies et les expertises nécessaires à l'accomplissement du projet

Modalités d'évaluation

Etude de cas

Support remis aux candidats et remise de leur travail au jury 1 mois avant la soutenance de l'APS. La présentation de la solution devant le jury professionnel est fixée à environ 1 /2 heure.

Thème de l'étude de cas

Présentation orale de l'avant-projet sommaire (APS) écrit et illustré des solutions esquissées, des propositions ou solutions en réponse à la demande client. Cette séance de travail permet d'affiner la commande en précisant la dimension créative ajustée aux contraintes de temps et budgétaires et aux enjeux stratégiques du client.

Modalités de certification

La validation de ce bloc de compétences est attestée par la délivrance d'un certificat de compétence référencé à la certification professionnelle enregistrée au RNCP quelle que soit la voie d'accès. Les blocs de compétences doivent être validés dans l'ordre du référentiel et l'obtention de la certification n'est possible qu'après avoir capitalisé chacune des compétences. Ils sont accessibles par la VAE.

RNCP28949BC02 — Diriger la réalisation d'un projet de communication visuelle

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

- Décliner, avec l'équipe de réalisation qu'il a composée, le concept, en lien avec le directeur de création, pour adapter la réalisation du concept à l'univers de tendance retenu sur plusieurs supports de communication ;
- Manager le travail des équipes pour assurer la qualité du projet du point de vue des échéances et de la cohérence de leur travail ;
- Répartir le budget affecté au projet selon le coût des prestations des équipes internes-externes et arbitrer le cas échéant pour garantir la bonne réalisation du projet ;
- En cours de fabrication, Assister les équipes pour qu'aucun problème ne vienne endommager l'identité du projet ;
- Transmettre à l'équipe de réalisation les éléments de la charte graphique pour la faire appliquer sur les supports ;
- Veiller à la déclinaison du concept sur plusieurs supports de communication pour garantir la pérennité de la charte graphique.

Modalités d'évaluation

Etude de cas

Support remis aux candidats 1 mois avant la remise de leur travail au jury.

Act 1 à 6

Thème de l'étude de cas : À partir d'une identité visuelle qui ne correspond plus à la nouvelle cible le Directeur artistique présente devant le jury sa stratégie de reconstruction d'une nouvelle identité visuelle.

Le mythe porteur ne fonctionne plus eu égard aux cibles du commanditaire. La réalisation d'un nouveau mythe porteur mettra en exergue la culture générale et facilitera l'association mentale entre la marque, des lieux, des sites, des événements ou des destinations de rêves ou des sentiments.

Modalités de certification

La validation de ce bloc de compétences est attestée par la délivrance d'un certificat de compétence référencé à la certification professionnelle enregistrée au RNCP quelle que soit la voie d'accès. Les blocs de compétences doivent être validés dans l'ordre du référentiel et l'obtention de la certification n'est possible qu'après avoir capitalisé chacune des compétences. Ils sont accessibles par la VAE.

RNCP28949BC03 — Gérer les dimensions comptables et juridiques du projet (gestion des droits d'auteur, cessions de droit, établissement des contrats de prestation de service)

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

- Engager la direction juridique à contacter les structures propriétaires des illustrations de tous types utilisés pour la campagne globale pour gérer les droits d'auteur ;
- Négocier avec le client le rachat des droits pour décliner en exclusivité les éléments graphiques servant à la campagne globale de communication ;
- Contribuer à l'établissement des contrats de prestation de service pour sécuriser le déroulement de la campagne globale ;
- Redistribuer les lignes budgétaires au vu des évolutions de réalisation pour maintenir le budget global alloué à la campagne ;
- A chaque étape du projet réaliser un compte rendu de son accomplissement impliquant les différentes parties intervenant dans la campagne de communication globale pour la faire valider par le commanditaire.

Modalités d'évaluation

Etude de cas : La protection des créations.

Au travers des documents remis on comprend que le rapport de force agence-directeur artistique se traduit souvent par un abandon des droits de propriété intellectuelle. Le design se fait de moins en moins sur des objets physiques, mais de plus en plus sur des interfaces.

Les directeurs artistiques devront cerner ce qui relève d'un brevet ou pas.

La proposition écrite du candidat fera l'objet d'une soutenance devant le jury et traduira sa compréhension des avantages ou inconvénients de la propriété intellectuelle et de la maîtrise des dispositifs de protection lors de procédure de dépôt.

Modalités de certification

La validation de ce bloc de compétences est attestée par la délivrance d'un certificat de compétence référencé à la certification professionnelle enregistrée au RNCP quelle que soit la voie d'accès. Les blocs de compétences doivent être validés dans l'ordre du référentiel et l'obtention de la certification n'est possible qu'après avoir capitalisé chacune des compétences. Ils sont accessibles par la VAE.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activités

- Administration/Services de l'Etat/Entreprise
- Editeur Multimédia
- Studio de création graphique
- Organe de presse
- Audiovisuel ;
- Multimédia ;
- Événementiel ;

- Arts du Spectacle ;
- Agence de Communication
- Agence de promotion et de Marketing
- Publicité
- Presse
- Edition

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Directeur de création, Chef de création artistique/ Designer graphique/ Art Director, Directeur / Directrice artistique web/ Directeur / Directrice artistique design graphique Concepteur / Conceptrice artistique/ communication multimédia/Chef de création artistique/ communication multimédia/Concepteur / Conceptrice en publicité.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 300 €
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 755
Jugés difficiles à recruter	20 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

5 personnes :

4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury et Le Directeur Pédagogique (Journaliste, Photographe, Plasticienne Directeur artistique)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

5 personnes :

4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury et Le Directeur Pédagogique (Journaliste, Photographe, Plasticienne Directeur artistique)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 19/07/2020

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP11514

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
tél : 01 43 54 31 12
info@academie-charpentier.fr
acacharp@club-internet.fr
www.academie-charpentier.fr
www.academie-charpentier.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28949/>